Jong + 2 copies complex 2.5.195

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Charente-Maritime

> VILLE DE ROYAN ----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 4 Avril 1958

OBJET :

achèvement travaux

L'an mil neuf cent cinquante huit, le 4 Avril , à 17 heures le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinairede sos séances sous la présidence de M. Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 2 Ayril 1958.

58036

Etaient présents : MM. Brusset, Sougnet, Castelnau, Barrot, Counil, Pouget, Guillaud, Barrière, Camblong, Bourdeille, Chamboulan, Grussenmeyr, Papeau

Représentés : M. Domecq par M. Barrot - Molle Fouché par M. Grussenmeyer, M. Techeber par M. Barrière, - M. Gaussel par M. Brusset -M. Rochedereux par M. Chamboulan.

. M. Counil est élu Secrétaire.

Dans le cadre des crédits inscrits au ch XXXV, art. 16 du budget: 1.922.135 frs, les services Techniques ont fait une estimation des travaux nécessaires à l'aménagement savoir :

Menuiserie 650,000 frs 240.000 frs laberio 225.000 frs Plomberio Electricité 175.000 fra

soit :

1.290.000 frs

Des traveux ent été effectués par les ouvriers de la ville dt le montent des matériaux abhetés s'élève à 150,000 fra environ. Le reliquat de 482.135 frs sera utilisé pour travaux de magomerie, fosses, serrurerie, formeture de boxes, peinture, etc... Il y a lieu d'autoriser M. le Député Maire à faire procéder à un appel d'offre et à signer les marchés devant intervenir.

Le Conseil Municipal

Vu l'exposé du repporteur Vu l'étude technique à laquelle il a été procédé et les plans présentés décide

d'autoriser M. le Député Maire à faire procéder à un appel d'offres et à signer les marchés devant intervenir pour l'eménagement de l'ancien marché Chemplain en ateliers municipaux, pour lescorps d'états suivants :

Menuiserie , estimation	650.000 frs
Platrerie "	240,000 frs
Plomberie "	225.000 frs
Electricité "	175.000 frs

APPROUVE

dit que la dépense sera mandatée ch XXXV, article 16 du budget " Aménagement des sheds Caudron affectués aux magasins et ateliers

Adopté à 1ºunanimité



POUR COPIE CONFORME Royan, le 30 Avril 1958 Pr le Député Maire L'Adjoint Délégué